

La Déclaration universelle sur la laïcité du XXI^e siècle

Problématique

La laïcité peut-elle être considérée comme une exception française ou est-elle un principe universel ?

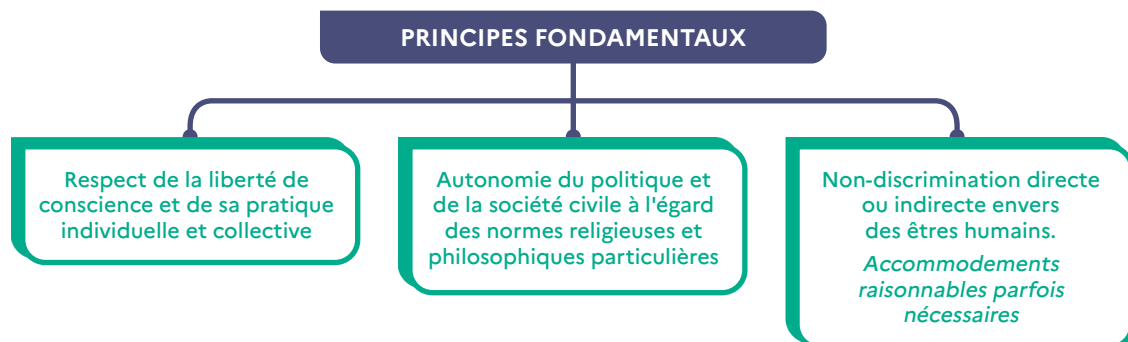
Objectifs

Connaître la Déclaration universelle sur la laïcité du XXI^e siècle pour en comprendre les enjeux.



CADRE THÉORIQUE ET DÉFINITIONS DES FONDAMENTAUX

Pour lutter contre l'idée reçue qui ferait de la laïcité une exception française, trois sociologues professeurs d'université, le Français Jean Baubérot, le Mexicain Roberto Blancarte et la Canadienne Micheline Milot ont rédigé en 2005 une Déclaration universelle sur la laïcité au XXI^e siècle. Signée par 250 intellectuels de 30 pays, elle explique que la laïcité n'est l'apanage d'aucune culture, d'aucune nation, d'aucun continent, et qu'elle peut exister dans des conjonctures où le terme n'a pas été traditionnellement utilisé. Il convient de comprendre le statut de ce texte : il a la nature « d'une tribune » d'intellectuels du monde entier, il n'a pas de valeur juridique et il n'encadre et n'engage les pays et les États.



La laïcité comme principe fondamental des États de droit

Harmonisation, dans diverses conjonctures socio-historiques et géopolitiques des trois principes fondamentaux.

Émergence d'un processus de laïcisation quand l'État ne se trouve plus légitimé par une religion ou une famille de pensée particulière et quand l'ensemble des citoyens peuvent délibérer pacifiquement, en égalité de droits et de dignité, pour exercer leur souveraineté dans l'exercice du pouvoir politique.

Imprégnation de la laïcité dans le politique et le juridique, accompagnée de la reconnaissance des droits fondamentaux et l'acceptation sociale et politique du pluralisme.

Processus de laïcisation possibles sans être dénommés comme tels.

Des débats de la laïcité

- L'équilibre entre ce qui est issu de l'héritage historique et ce qui est accordé au pluralisme actuel en matière de religion ou de conviction n'est pas réglé de façon immuable.
- Le respect de la liberté de conscience, l'autonomie du politique et de la société à l'égard de normes particulières et la non-discrimination doivent s'appliquer aux débats sociétaux.
- L'équilibre entre les trois principes constitutifs de la laïcité constitue également un fil directeur pour les débats démocratiques.
- Dans aucun pays ni aucune société il n'existe de laïcité absolue ; pour autant les diverses réponses apportées ne sont nullement équivalentes en matière de laïcité.

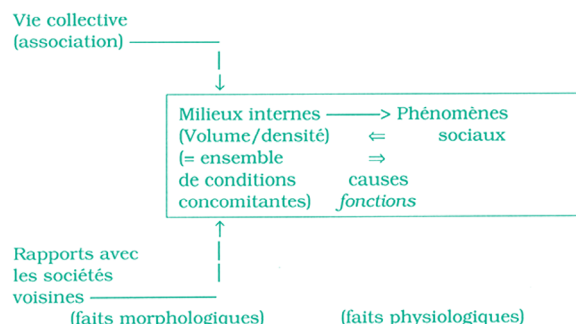
La laïcité et les défis du XXI^e siècle¹

- La représentation des droits fondamentaux a beaucoup évolué depuis les premières proclamations des droits (fin du XVIII^e siècle).
- De profondes mutations sociales s'effectuent et la laïcité ne saurait être rigide ou immobile.
- La laïcité ne signifie pas l'abolition de la religion mais la liberté de choix en matière de religion, et donc la possibilité d'une authenticité religieuse ou convictionnelle.
- Religions et convictions philosophiques constituent socialement des lieux de ressources culturelles. La laïcité du XXI^e siècle doit permettre d'articuler diversité culturelle et unité du lien politique et social.
- Il faut faire preuve de créativité dans le cadre de la laïcité pour inventer de nouvelles formes du lien politique et social.
- Il faut inventer de nouveaux liens entre la laïcité et la justice sociale, la garantie et l'amplification des libertés individuelles et collectives.
- L'apprentissage des principes inhérents à la laïcité peut contribuer à une culture de paix civile. La pluralité des conceptions du monde ne doit pas apparaître comme une menace mais plutôt comme une véritable richesse.



OUTILS ET LEVIERS

La Déclaration ne se veut pas un texte purement académique ni juridique. Pour Jean Baubérot, elle appartient au genre mixte de la « théorie pratique » tel que le définissait Émile Durkheim. Il s'agit d'un texte où se manifeste une tension dialectique entre la science et l'action et les signataires qui se définissent comme « universitaires et citoyens ».



Extrait de « 1895, DURKHEIM : l'année sociologique », PUM, 1995.



APPLICATIONS ET POINTS DE VIGILANCE PROFESSIONNELS

- Présenter ces éléments d'acculturation lors des formations de personnels, comme source de réflexion.
- Débattre des défis du XXI^e siècle (articles 12 à 18 de la Déclaration), comme éléments de comparaison.
- Proposer aux enseignants de l'EPL de mener avec leurs élèves un projet comportant une réflexion sur la Déclaration universelle sur la laïcité du XXI^e siècle dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Des outils pour agir

- ▮ Déclaration universelle sur la laïcité au XXI^e siècle, 2005.
- ▮ Présentation de la Déclaration universelle sur la laïcité au XXI^e siècle, Jean Baubérot, École Pratique des Hautes Études, Groupe Sociétés, Religions, Laïcités, Colloque « La Déclaration universelle sur la laïcité au XXI^e siècle et la sécularisation dans pays asiatiques ».

Références théoriques à mobiliser pour aller plus loin

- ▮ Berthelot Jean-Michel, 1895, DURKHEIM : l'avènement de la sociologie scientifique, Presses universitaires du Midi, 1995.
- ▮ Baubérot Jean, Les laïcités dans le monde, 5^e édition, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 2020.

¹ Ces spécifications ne sont pas des interprétations des auditeurs mais bien les défis identifiés dans la Déclaration universelle sur la laïcité du XXI^e siècle.